

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BRILLANT BRETON BLEU

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1-1 Identificateur de produit

Nom commercial : Brillant Breton Bleu

1-2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la

Substance/du mélange : Produit d'entretien pour le nettoyage des métaux :
Argentier, inox, cuivre, tous métaux.
Idéal également pour les glaces, vitres, plastiques,
peintures souillées, marbres, sanitaires.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre indiquée
n'a été identifiée.

1-3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ets Brillant Breton
4, rue Roger Salengro
93310 Le Pré Saint Gervais
France
Téléphone/Fax : 01 48 45 29 66
Mail : brillant-breton@club.fr

1-4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence de sécurité
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28

Accès aux centres anti-poisons
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2-1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Risques physiques et chimiques : Non classé
Pour l'homme : Non classé
Pour l'environnement : Non classé

2-2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger : Non pertinent

Mention d'avertissement : Non pertinent

Mentions de danger : Non pertinent

Conseils de prudence :

Prévention : Non pertinent

Intervention : P301+P310 En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.

P 331 Ne pas faire vomir

P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage : Non pertinent

2-3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus .

3- COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3-1 Caractéristiques chimiques (substances)

Description : le Brillant Breton Bleu est un mélange à base d'Eau (~80%), de Sillitin (~10%) et d'ammoniaque (~10%).
Contient 0.9% d'ammoniaque dans le produit fini.

3-2 Composants

Sillitin : N° CAS : 1020665-14-8
N° EINECS : 310-127-6
Exempté d'enregistrement REACH

Composants du Sillitin :

Acide silicilique cryptocristallin N° CAS : 7631-86-9
Classe et catégorie de danger: STOT RE1
Mentions de danger : H372
Acide silicilique amorphe N° CAS : 7631-86-9

Kaolinite N° CAS : 1318-74-7

Ammoniaque : N° CAS : 1336-21-6
N° Index CE : 007-001-01-2
N° CE : 215-647-6
N° d'enregistrement Reach : 01-2119488876-14
Classe et catégorie de danger: Skin.Corr.1B, STOT SE3
Mentions de danger :H314, H335

4- PREMIERS SECOURS

4-1 Description des premiers secours

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir et appeler immédiatement un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'œil. Consulter un médecin.

4-2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Contact avec les yeux

L'éclaboussure dans les yeux peut causer une irritation.

4-3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Aucune recommandation. Cependant les premiers soins peuvent être requis en cas d'ingestion accidentelle, de contact avec les yeux. En cas de doute, consulter rapidement un médecin .

5- MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5-1 Moyen d'extinction

Aucun moyen d'extinction spécifique n'est nécessaire

5-2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui même est non combustible.

5-3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial
pour le personnel préposé à la lutte
contre le feu :

Aucune mesure particulière nécessaire

6- MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6-1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité.
Eviter le contact avec les yeux.

6-2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de faire pénétrer le produit dans les égouts, les cours d'eau, ou le sol.

6-3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant et le mettre dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale/nationale en vigueur.

6-4 Référence à d'autres sections

Voir également les sections 1 , 8 et 13.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

7-1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Faire attention de ne pas renverser le produit. Eviter le contact les yeux.

Ne pas manger ou boire dans la zone de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7-2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les bidons bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver le produit dans son emballage d'origine.

7-3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit d'entretien pour le nettoyage des métaux : Argenterie, inox, cuivre, tous métaux.

Idéal également pour les glaces, vitres, plastiques, peintures souillées, marbres, sanitaires.

8- CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8-1 Contrôle de l'exposition

Ne pas porter les doigts à la bouche ou se frotter les yeux pendant l'utilisation.

8-2 Protection individuelle

Protection respiratoire
Non applicable

Protection des mains
Non applicable

Protection des yeux
Porter des lunettes de sécurité si nécessaire.

Protection de la peau et du corps
Non applicable

9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9-1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : beige

Odeur : âcre

pH : 9

Point/intervalle d'ébullition : 95-105°C

Inflammabilité : le produit n'est pas inflammable

Densité : ~1.1

Hydrosolubilité : le produit est soluble dans l'eau

Explosibilité : le produit n'est pas explosif

9-2 Autres informations

Non déterminé

10- STABILITE ET REACTIVITE

10-1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10-2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10-3 Possibilités de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10-4 Conditions à éviter

Non pertinent.

10-5 Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité particulière.

10-6 Produits de décomposition dangereux

Non pertinent.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11-1 Toxicité aiguë

Orale : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Après l'ingestion ou le vomissement, peut apparaître une toux et la difficulté possible de respirer.

Par inhalation : Non pertinent

Cutanée : Non pertinent

11-2 Irritation cutanée

Non pertinent

11-3 Irritation oculaire

L éclaboussure dans les yeux peut causer une irritation.

11-4 Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non pertinent.

11-5 Risque d'aspiration

Non pertinent.

11-6 Toxicité pour la reproduction

Non pertinent.

11-7 Mutagénicité sur les cellules germinales

Non pertinent.

11-8 Cancérogénicité

Non pertinent.

11-9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique.

Non pertinent.

11-10 Toxicité spécifique pour certains organes cibles- exposition répétée.

Non pertinent.

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12-1 Toxicité

N'est pas considéré comme toxique en petite quantité pour les poissons.

12-2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

12-3 Potentiel de Bioaccumulation

Non pertinent.

12-4 Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau.

12-5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent.

12-6 Autres effets néfastes

Eviter de déverser le produit dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13-1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ce produit n'est pas classé comme dangereux. Il peut être évacué dans une décharge en respectant les réglementations locales. Ne pas vider dans les drains, l'eau ou la terre.

Emballages

Les emballages doivent être évacués de même manière que le produit.

Code déchet

Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait le consommateur permet son classement.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14-1 Numéro ONU

Non pertinent

14-2 Nom d'expédition des Nations Unis

Non pertinent

14-3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : non classé

RID : non classé

IMDG : non classé

ICAO/IATA : non classé

14-4 Groupe d'emballage

Non applicable

14-5 Danger pour l'environnement

Non pertinent

14-6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution spéciale.

14-7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent.

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15-1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé, et d'environnement.

Exempté d'enregistrement REACH.

15-2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16- AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Les renseignements fournis sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit.